

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09 avril 2014

Nombre de Conseillers : *en exercice* : 19
présents : 19
votants : 19

PRESENTS : M. REIX, Mmes PENISSON, PRADELLE, LOUIS, MM. BOILEAU, ROUSSEAU, Mmes BADET, BUSO, CHAVIER, PEYRONNET, PHILIT, SILOTTO MM. BORDE, LABORDE, LA SALMONIE, LUTZ, MAUREAU, REBEYROLLE, REGNER

EXCUSÉS : néant

ABSENTS : néant

Madame PEYRONNET a été élue secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

15-04-2014-01 : ACQUISITION IMMOBILIERE – BAR DU PORT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la SCI Gobineau, représentée par les frères COUSTOU, dont le siège social est situé 12 chemin La Tapie, 33220 PINEUILH, propriétaire du Bar du Port à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, propose à la Commune d'en acheter les murs au prix de 35 000 € TTC.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que l'activité dans ce café s'est arrêtée au dernier trimestre 2013 et que le fond de commerce est liquidé. Il reste cependant les meubles, spécifiques au bar, qui sont à vendre dans le cadre de la liquidation judiciaire. Une vente aux enchères doit se dérouler prochainement.

Monsieur le Maire propose d'acquérir l'ensemble, immeuble et mobilier, afin d'éviter que ce local ne reste à l'abandon. Il rappelle aussi que la Commune est déjà propriétaire d'une licence IV qui pourra donc servir à faire revivre l'activité de ce lieu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que le Bar du Port est un lieu de vie historique du bourg de Port-Sainte-Foy,

Considérant la proposition de la SCI Gobineau,

Considérant que la Commune est titulaire d'une licence IV,

Mandate Monsieur le Maire pour acquérir le Bar du Port et pour faire toutes les démarches nécessaires en ce sens, notamment signer l'acte notarié,

Mandate Monsieur le Maire pour participer à la vente aux enchères du mobilier du bar et pour l'acquérir.

15-04-2014-02 : FIXATION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide pour 2014 de maintenir le taux des contributions directes au niveau de 2013, soit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Produit résultant de la décision de l'Assemblée délibérante
Taxe d'habitation	2 930 000 €	6,69 %	196 017 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 411 000 €	19,17 %	462 189 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72 100 €	66,76 %	48 134 €
Total			706 340 €

15-04-2014-03 : BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2014 qui se présente ainsi :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement :	1 843 536,52 € , à savoir :
Chapitre 60, Achats et variation des stocks	225 700,00 €
Chapitre 61, Services extérieurs	101 350,00 €
Chapitre 62, Autres services extérieurs	67 420,00 €
Chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés	979 700,00 €
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	200 855,00 €
Chapitre 66, Charges financières	73 200,00 €
Chapitre 67, Charges exceptionnelles	700,00 €
Chapitre 022, Dépenses imprévues	2 922,52 €
Chapitre 023, Virement à la section d'investissement	185 000,00 €
Chapitre 042, Opérations d'ordre patrimoniales	6 689,00 €
Recettes de fonctionnement :	1 843 536,52 € , à savoir :
Chapitre 013, Atténuations de charges	20 500,00 €
Chapitre 70, Produits des services du domaine	58 215,00 €
Chapitre 73, Impôts et taxes	1 230 808,00 €
Chapitre 74, Dotations et participations	487 429,00 €
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	15 100,00 €
Chapitre 76, Produits financiers	100,00 €
Chapitre 72, Travaux en régie	10 000,00 €
Chapitre 002, Résultat antérieur reporté	21 384,52 €
Dépenses d'investissement :	703 197,00 € , à savoir :
Chapitre 204 : Subvention d'équipements	25 300,00 €
Opération 18, Acquisitions de terrains	22 000,00 €
Opération 19, Acquisition matériel, mobilier, outillage	14 500,00 €
Opération 20, Travaux de bâtiments	15 000,00 €
Opération 21, Travaux de voirie générale	118 000,00 €
Opération 34, Parc Charles Sinsout	4 000,00 €
Opération 38, Préau polyvalent	18 400,00 €
Opération 39, Rénovation court de tennis	24 000,00 €
Opération 40, Acquisition immobilière	49 000,00 €
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	182 500,00 €
Chapitre 020, Dépenses imprévues	5 471,55 €
Opérations d'ordre diverses	20 500,00 €
Chapitre 001, Résultat antérieur reporté	204 525,45 €
Recettes d'investissement :	703 197,00 € , à savoir :
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	386 500,00 €

dont 315 000,00 € au 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés	
Chapitre 13, Subventions d'investissement	54 508,00 €
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	60 000,00 €
Chapitre 021, Virement de la sect. de fonctionnement	185 000,00 €
Opérations d'ordre diverses	6 689,00 €
Opérations patrimoniales diverses	10 500,00 €

15-04-2014-04 : COMPTE DE GESTION 2013 ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe Assainissement de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15-04-2014-05 : INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Madame TREBOUTTE-BAUZET est le receveur municipal en charge de la Commune. Il est nécessaire de renouveler les attributions effectuées à celle-ci.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Locales,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, portant sur les indemnités allouées par les Communes et les Syndicats pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, portant sur l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor par les Communes et les Syndicats,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à Madame TREBOUTTE-BAUZET :

- l'indemnité de Conseil, calculée suivant les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

- l'indemnité forfaitaire de conseils et de renseignements dans l'élaboration des documents budgétaires prévue par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Ces indemnités seront imputées au compte 6225.

15-04-2014-06 : BUDGET PRINCIPAL ~ AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif 2013,
- Considérant les résultats des budgets annexes qu'il convient d'intégrer au budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
- Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de **336 384,52 €** et un déficit cumulé d'investissement de **204 525,45 €**,

Décide d'affecter la somme de **315 000,00 €** en réserve au budget 2014 (article 1068).

15-04-2014-07 : AVENANT A LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 février dernier par laquelle le Conseil municipal l'a autorisé à signer un contrat pour ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000 €.

Il indique à l'Assemblée que les prévisions de trésorerie montrent que cette ligne est d'un montant insuffisant, notamment du fait que la Commune ne perçoit plus les taxes d'assainissement collectif. Il est nécessaire de passer un avenant qui augmente le montant de la ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire propose d'augmenter la ligne de trésorerie n° 9614333064 de 70 000 €. Les conditions de cette ligne de trésorerie interactive, contractée auprès de la Caisse d'Épargne restent inchangées avec une commission d'engagement de 100 Euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne qui porte celle-ci à 120 000 €.

15-04-2014-08 : CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 27 février par laquelle a été créé un poste de rédacteur territorial au 1^{er} mars. Il informe les membres de l'Assemblée que le lauréat du concours n'a été inscrit sur la liste d'aptitude qu'au 17 mars, ce qui empêche la création du poste au 1^{er} mars.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide donc de créer un emploi de rédacteur territorial à compter du 17 mars 2014, emploi pré-affecté pour un agent qui a réussi le concours administratif afférent.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

15-04-2014-09 : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque Assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie d'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus promouvables »
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	100 %

15-04-2014-10 : DETERMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Jacques REIX Maire, (Ressources humaines – Police municipale – Sécurité).
 Adjoints et Conseiller délégué aux finances : **Pascale PENISSON, Joël ROUSSEAU, Dominique PRADELLE, Claude BOILEAU, Yolande LOUIS, Jean REGNER.**

Sous-commission technique : Adjoint travaux publics, Adjoint environnement, Adjoint patrimoine bâti.

Sous-commission des achats et des marchés publics : Maire (de droit), Adjoints travaux publics, environnement, patrimoine bâti, conseiller délégué aux finances.

Sous-commission aux finances : **Jean REGNER (délégué)** + Membres de la commission administrative.

Sous-commission à la communication : **BADET Nancy (déléguée)**, Jean REGNER, Anne-Marie BUSO, Bernadette CHAVIER.

Sous-commission Ponchapt : **ROUSSEAU Joël et MAUREAU Georges (délégués)**

COMMISSION ENVIRONNEMENT – URBANISME – VIE ECONOMIQUE :

Pascale PENISSON 1^{ère} Adjointe, Colette PEYRONNET, Jacques LA SALMONIE, Bernadette CHAVIER, Nancy BADET, conseillers délégués.

Sous-commission fleurissement : **Colette PEYRONNET (déléguée)**, Jacques LA SALMONIE, Sylvie SILOTTO.

Sous-commission développement durable – gestion des déchets : **Jacques LA SALMONIE (délégué)**, Georges MAUREAU, Nancy BADET.

Sous-commission tourisme : **Bernadette CHAVIER (déléguée)**.

Sous-commission marché - Commerce : **Nancy BADET (déléguée)**.

COMMISSION VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS :

Joël ROUSSEAU 2^{ème} Adjoint, Jean REBEYROLLE, Thierry LUTZ, Georges MAUREAU, conseillers délégués.

Sous-commission électricité, ADSL : **Jean REBEYROLLE (délégué)**.

Sous-commission ruralité – chemins – cours d'eau : **Thierry LUTZ (délégué)**, Jean REBEYROLLE.

Sous-commission eau – assainissement : **Georges MAUREAU (délégué)**.

COMMISSION ACTION SOCIALE :

Dominique PRADELLE 3^{ème} Adjointe, Monique PHILIT, conseillère déléguée.

C.C.A.S : le Maire (de droit) + Dominique PRADELLE (Adjointe), Monique PHILIT, Anne-Marie BUSO, Yolande LOUIS, Georges MAUREAU, Sylvie SILOTTO + 7 membres désignés.

Sous-commission solidarité – action humanitaire : Monique PHILIT (déléguee), Dominique PRADELLE.

Sous-commission logement social : Monique PHILIT, Claude BOILEAU

COMMISSION PATRIMOINE BATI – MATERIEL :

Claude BOILEAU 4^{ème} Adjoint, Jacques LA SALMONIE, Alain BORDE, Thierry LUTZ.

Sous-commission chantiers d'insertion : Jacques LA SALMONIE (délégué), Alain BORDE, Thierry LUTZ.

**COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE
SCOLARITE – VIE ASSOCIATIVE :**

**Yolande LOUIS 5^{ème} Adjointe, Anne-Marie BUSO, Joël LABORDE, Sylvie SILOTTO,
Alain BORDE, conseillers délégués.**

Sous-commission restauration scolaire – bibliothèque : Anne-Marie BUSO (déléguee), Joël LABORDE.

Sous-commission conseil municipal d'enfants : Joël LABORDE (délégué), Alain BORDE, Nancy BADET, Claude BOILEAU.

Sous-commission lien culturel et associatif : Sylvie SILOTTO (déléguee), Georges MAUREAU, Dominique PRADELLE, Colette PEYRONNET, Joël LABORDE.

Sous-commission jeunesse et sports : Alain BORDE (délégué), Sylvie SILOTTO, Joël LABORDE.

**15-04-2014-11 : DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX ET AUTRES ORGANISMES**

Syndicat Départemental d'énergie S.D.E.24 : Jean REBEYROLLE, Joël ROUSSEAU, membres titulaires, Jacques LA SALMONIE, Pascale PENISSON, membres suppléants.

Ustom : Jacques LA SALMONIE, membre titulaire, Anne-Marie BUSO, membre suppléant.

CLET (CdC du Pays Foyen) : Jean REGNER et Jacques REIX

SIAEP de Vélines : Jacques REIX et Georges MAUREAU, membres titulaires, Joël ROUSSEAU et Jean REGNER, membres suppléants.

Syndicat des 3 bassins : Thierry LUTZ, Joël ROUSSEAU, membres titulaires, Pascale PENISSON, Jean REBEYROLLE, membres suppléants.

Syndicat D.F.C.I : Thierry LUTZ, Joël ROUSSEAU, membres titulaires, Georges MAUREAU, Nancy BADET, membres suppléants.

SIVOS Vélines : Yolande LOUIS, Sylvie SILOTTO.

Transport Scolaire Vélines : Yolande LOUIS, Sylvie SILOTTO.

Conseil d'école : le Maire de droit, Yolande LOUIS, Anne-Marie BUSO.

Conseil administration collège Elie Faure : Yolande LOUIS, Sylvie SILOTTO.

Conservatoire rives de la Dordogne : Jacques LA SALMONIE.

Comité de Jumelage : le Maire de droit, Jean REGNER, Anne-Marie BUSO, Monique PHILIT, Alain BORDE, Jean REBEYROLLE.

O.M.A.C. : le Maire de droit, Jacques LA SALMONIE, Sylvie SILOTTO, Georges MAUREAU, Nancy BADET, Joël LABORDE, Alain BORDE, Jean REBEYROLLE, Bernadette CHAVIER.

15-04-2014-12 : CHANTIER D'INSERTION SAGESS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 27 février par laquelle elle l'a autorisé à signer une convention avec l'association SAGESS 24 pour mettre en place des chantiers d'insertion sur la Commune.

Monsieur BOILEAU fait part au Conseil municipal du choix des actions à mener :

- réfection du mur de l'église et du cimetière à la Rouquette ;
- édification du muret de clôture place du 8 mai 1945 ;
- fin de la réhabilitation du logement à l'ancienne école de Ponchapt ;
- sablage des façades de la mairie et de l'agence postale communale ;
- nettoyage des toitures du pavillon de la Félibrée, du club-house du boulodrome et de la cuisine du foyer municipal Jacques Prévert.

Monsieur BOILEAU précise que les travaux devraient commencer à mi mai.

Le Conseil municipal approuve le choix des sites qui feront l'objet des chantiers d'insertion avec le SAGESS 24.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Monsieur REIX donne lecture de la lettre adressée par le bureau d'étude BRGM qui est mandaté par le Conseil général de la Dordogne pour recenser les sources. Monsieur LUTZ se charge de procéder à ce recensement.

• Monsieur REIX fait part à l'Assemblée du courrier adressé par un couple de jeunes particuliers qui recherchent un terrain sur la Commune pour y créer un camping et y édifier leur résidence principale. Madame CHAVIER se voit confier le dossier.

• Monsieur REIX rappelle aux membres de l'Assemblée la tenue du Conseil communautaire vendredi 11 avril à l'issue duquel le Président et les vice-présidents ont été élus. Il confirme que Monsieur REGNER retrouve sa fonction de vice-président aux finances et que lui-même est élu à l'assainissement, l'eau, l'environnement et le développement durable, ce qui correspond à son souhait.

• Monsieur REIX a le grand plaisir de confirmer au Conseil municipal que finalement aucune classe ne sera supprimée cette année à l'école. Il se félicite des actions menées par les parents d'élèves, les élus et les enseignants pour s'opposer à ce projet de suppression et que les arguments qu'il a développés ont bien été relayés dans les instances départementales.

• Monsieur BOILEAU donne écho de « la pelle » de la Dordogne, manifestation qui s'est déroulée samedi dernier et qui a rassemblé une centaine de personnes venues de la France entière pour descendre la Dordogne au sein d'embarcations diverses. Il souligne que les participants ont bien apprécié l'accueil qui leur a été réservé sur notre commune.

• Monsieur REBEYROLLE indique qu'une administrée de la Rouquette souhaite voir s'implanter une ou deux table et des bancs dans le hameau pour accueillir les randonneurs et les

promeneurs qui désirent y faire halte. Il explique qu'il va se renseigner auprès de divers viticulteurs qui possèdent un tel mobilier co-financé à l'époque par le Syndicat des Vins de Montravel mais qui n'en font pas grand usage pour voir s'il serait possible de le récupérer.